



Rar avertissement du patron, 1/2 injustifiée, retour 7 jrs maladie

Par **buttesbuttes19**, le **07/05/2015** à **10:48**

Bonjour aux juristes et merci

le directeur a dit à l'employé trop malade le 25 03 15 pdt le service, de rentrer voir un medecin, arrêt 7 jrs de congé maladie. Retour 01 04 15, RAR avertissement : 5 motifs dont la 1/2 injustifiée.

Retiré de son poste principal dès son retour, son poste remplacé par 3 nouveaux employés, renvoyés pr incompétences. Clients habituels ne sont plus revenus.

l'ancien employé rappelé à son ancien poste depuis, tous les matins, prise d'un anxiolytique,

il restait à l'employé 2 semaines de vacances à prendre, l'employé avait demande une absence d'une matinée sur ses 17 jrs de congé, pour le 14 04 15, sans oser dire au patron que c'était pour aller voir son rhumatologue qui ne vient ds cet hopital que le mardi matin ts les 15 jrs, de peur que le patron sache qu'il a des douleurs et trouve encore un motif de blâme, dont renvoi+chômage.

est on obligé de donner la raison de sa demande d'absence ? le directeur avait donc, autorisé cette absence de quelques petites heures, à condition de revenir au restaurant avt midi pr servir les clients, ce qui fut parfaitement fait, mais au retour, le lui a reproché d'être en retard à son poste, pourtant c'était une permission accordée par le patron

le RAR a stipulé "faute grave" pr des babioles, frustré, l'employé a téléphoné à sa Protection Juridique au credit agricole qui n'a rien dit et fait de positif.

le 28 04 15, il devait revoir son rhumatologue, demandé un jour de congé sur ses vacances restantes, refus categorique du patron, report rv au 12 05 matinée pdt ses congés de 2014 du 01 au 17 mai 15.

comment fera t il pour revoir son rhumatologue les prochaines fois ? pas les moyens de changer de rhumatologue ds le privé à 60 €, trop cher.

pdt son dernier jour de travail avt ses vacances, le 30 avril, son patron lui a demandé de reparer les 2 roues du chariot du restaurant, serviable il faisait assez souvent tout ce que demandait son patron hors sa specialité

ce faisant, un grand craquement ds son dos douleur fulgurante, sans temoin, sauf la camera 24/24

il a tenu jusqu à 15 h, fin service, retour chez lui, prise d'anti douleur (à base de morphine) au lit jusqu a mardi pr voir son generaliste, en somme, passer ses vacances chez les medecins, radiographies, rhumato, kiné...

prise de contact avec un avocat privé, trop chere la consultation 480 euros pr connaitre ses droits et devoirs, cette consultation pas prise en charge par la PJ, deplorait l'avocat, fort regrettable a t il dit

comment activer sa PJ du Credit agricole ? comment l'aider. Desespéré, il voudrait changer d'employeur.

il n'ecrit pas lui-meme, bcp de fautes d orthographe

Messieurs les juristes, Merci beaucoup de votre réponse ou aide. Meilleures salutations.

Par **moisse**, le **07/05/2015 à 15:26**

Bonjour,

[citation] RAR avertissement [/citation]

On n'en fout.

Il suffit d'écrire à l'employeur qu'il n'y a rien de vrai et c'est fini.

Une sanction ne peut être prise qu'en respectant une procédure de convocation préalable en entretien avec assistance d'un témoin, entretien, notification de sanction...

En l'absence de procédure, ces avertissements dits simples ne peuvent pas avoir d'effet sur la pérennité de l'emploi, la rémunération ou la carrière du salarié.

[citation]ce faisant, un grand craquement ds son dos douleur fulgurante, sans temoin, sauf la camera 24/24

il a tenu jusqu à 15 h, fin service, retour chez lui, prise d'anti douleur (à base de morphine) au lit jusqu a mardi pr voir son generaliste, en somme, passer ses vacances chez les medecins, radiographies, rhumato, kiné...

[/citation]

Il fallait simplement téléphoner du lieu de travail aux pompiers. Dans le cadre d'un A.T. c'est beaucoup plus facile, et en outre l'employeur ne peut pas refuser les autorisations d'absence en vue de l'exercice d'examens ou soins (rhumatologue).

Il peut toujours tenter de faire reconnaitre l'incident en accident du travail en écrivant à la

CPAM et en joignant une attestation de son médecin traitant. C'est pas gagné toutefois.

Par **buttesbuttes19**, le **07/05/2015 à 23:49**

bonsoir MOISSE

Je vais communiquer la bonne nouvelle à cet ami angoissé par un éventuel renvoi à 42 ans.

1- À aucun moment, il n'aurait osé appeler les pompiers pr rentrer chez lui ou aller directement aux urgences, il avait pensé demander la permission de rentrer chez lui, mais se souvenant de l'avertissement du 01 04 15, il s'était ravisé et tu. et puis le téléphone portable interdit pdt les heures de travail.

n'est ce pas trop tard d'informer la CPAM une semaine apres, de l'accident ? je croyais qu il fallait informer plutôt son patron, j'allais faire le RAR à son patron pour lui à poster samedi matin

et là, le bât blessera, cet ami a peur d être renvoyé le 18 05, reprise de travail, ou comment continuer à travailler ds ce restaurant qd le patron le guettera pr une nouvelle remontrance ? invivable.

2- donc, il aura le droit de demander une permission sur ses prochaines vacances pour aller voir son rhumatologue le mardi matin si besoin ? Au retour des vacances, le patron lui a deja demande de travailler lundi, mardi, mercredi matin 7.30/15 h, puis jeudi et vendredi 12/21 h. il a demandé à réfléchir, deja travaillé le soir, souhaiterait l'equipe du matin s'il n'acquiesçait pas, risquerait d'être malmené encore, pourrait on dire : pression ou harcèlement ?

un collègue lui a appris : "au retour des vacances, il y aura un qui sera degagé". Serait ce lui ? pr ne pas attirer les foudres du patron, mieux vaut se taire, faire tout petit, salaire un tout petit plus que le SMIC, mais quelle galère

et si jamais le rhumatologue rdv ce mardi 12 05 le mettra en maladie à cause de son etat, souci financier+renvoi à l'horizon, comment faire pr pallier aux charges habituelles ? 12 ans de ce métier, première fois congé maladie.(même malade, il allait travailler)

devant un employé qui a vraiment besoin de travailler (félicitations des clients et du personnel) et n'ose pas se défendre, je me demande si le supérieur ne se sentait pas pousser des ailes ?

je vous remercie infiniment, MOISSE, de nous avoir donné du temps et vos précieux conseils rassurants, mais demain est encore assez flou et anxieux.

Toujours à l'écoute des juristes, d'avance Merci bcp

Meilleures salutations.

Par **moisse**, le **08/05/2015** à **09:39**

On est sorti du domaine juridique pour aborder celui du bottage dans le derrière.
Si votre ami ne veut pas se mouiller ni prendre ses intérêts en charge, personne ne le fera pour lui.
Il ne lui reste donc qu'à confier ses intérêts à un avocat.

Par **buttesbuttes19**, le **08/05/2015** à **11:18**

Bonjour MOISSE

et merci de travailler même un jour de fête, donner votre temps et votre savoir aux autres

Vous avez raison, je vais le lui dire. À la retraite, j'essaie d'aider cet ami et les autres quand je peux bénévolement

vous m'avez bcp appris

vous souhaite une bonne journée avec mes meilleurs remerciements